

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20221203

L'an deux mil vingt-deux, le sept décembre à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Lavaré, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

29 novembre 2022

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

Date d'affichage

29 novembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 31

Votants : 35

Étaient excusés :

M. CHERON Michel

M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian

M. FOUCAULT Yves

M. GREMILLON Patrick

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora

M. MORIN Sébastien

M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LACOCHE Jacques

M. POTTIER Louis

Mme BESNIER Claire donne pouvoir à MARIAIS Jean-Pierre

Mme DAVID Isabelle donne pouvoir à LEDIEU Christophe

Mme RENARD Candy

Mme BRIGANT Nicole est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

ZONE DU BRAY DE VIBRAYE VENTE DE PARCELLE

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que l'entreprise auto – moto – bateau école (CFCV) représentée par Monsieur RAT Didier souhaite acquérir les parcelles AL 361 d'une contenance de 7184 m² située à la zone du Bray à Vibraye.

Le service de France Domaine a été saisi pour une estimation de la valeur vénale de cette parcelle. Le prix de vente est estimé à 3,60€ le m² Hors TVA sur marge, le montant de la vente sera de 25 862.40 € Hors TVA sur marge.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'accepter la vente de la parcelle située sur la zone d'activités du Bray à Vibraye, cadastrée Section AL n° 361 pour une superficie totale de 7 184 m² au prix de 3,60€ le m² Hors TVA sur marge, soit 25 862,40 € HT, en faveur de Monsieur Didier RAT, en l'étude notariale retenue par l'acquéreur, Maître HAEUW de Vibraye ;
- De préciser que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :


- **ACCEPTÉ** la vente de la parcelle située sur la zone d'activités du Bray à Vibraye, cadastrée Section AL n° 361 (en attente de numérotation) pour une superficie totale de 7 184 m² au prix de 3,60€ le m² Hors TVA sur marge, soit 25 862,40 € HT, en faveur de Monsieur Didier RAT, en l'étude notariale retenue par l'acquéreur, Maître HAEUW de Vibraye ;
- **PRÉCISE** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 8 décembre 2022

Le Président,

Michel LEROY



**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS**